



AGENTE / AGENT DE RESTAURATION

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT](#)

[N°11/D/24](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Horaires atypiques : travail de nuit

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Ambiance climatique, thermique et humidité : température et degré d'humidité des locaux ^(P)
- Ambiance sonore : restauration des enfants, hotte, aspirateur, auto-laveuse, ... (P)
- Chute de plain-pied
- Contraintes posturales et articulaires: posture statique prolongée et/ou inadaptée ; station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal ... ^(P)
- Equipements de travail : couteau, trancheuse, four.... (coupure et brûlure)
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...); déchets organiques
- Exposition à des produits chimiques dangereux : produits d'entretien ^(P)
- Manutentions manuelles et port de charges : mobilier, poubelles, linge,... ^(P)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTÉROLOGIE

- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage...
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomique des postes de travail, matériel
- Manutentions manuelles et port de charges gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Ambiance sonore : capotage, calfeutrage, encoffrement des parties bruyantes.
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives ; respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Incendie et explosion : vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments et dans les véhicules ;

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la main : gants de manutention, gants de protection chimique, gants thermiques, gants anti-coupeure...
- Autres : Respect des règles d'hygiène

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit
 - Formation à l'utilisation des équipements de protection individuelle
 - Formation à l'utilisation des produits chimiques dangereux
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Liées aux secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours
 - Gestes de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n° 19 Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)
- Tableau n° 40 Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques (/Mycobacterium avium/intracellulare, /Mycobacterium kansasii, /Mycobacterium/Cxenopi, /Mycobacterium marinum,/Mycobacterium fortuitum)
- Tableau n° 46 Mycoses cutanées
- Tableau n° 57 Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n° 66 Rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n° 77 Périonyxis et onyxis
- Tableau n° 88 Rouget du porc (Érysipéloïde de Baker-Rosenbach)
- Tableau n° 92 Infections professionnelles à Streptococcus suis
- Tableau n° 98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite A

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant